

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP junior  
FDS n° 2 – 8 pages

Date d'émission : 15 mars 2007  
version 1

## 1/ Identification du produit et du distributeur

### Produit

Nom du produit : Plasti dip junior

Références commerciales :

PLA 01-6 : rouge

PLA 02-6 : jaune

PLA 03-6 : noir

PLA 04-6 : bleu

PLA 07-6 : blanc

PLA 09-6 : naturel (transparent)

Conditionnement : flacon en aluminium de 0,214 litre (environ 171g)

Etat physique : liquide épais

### Distributeur

Nom : Miltech International

Adresse : 23, avenue de la Station – 93250 Villemomble (France)

Téléphone : 01 48 12 63 64

Numéro d'appel en cas d'urgence : 01 45 42 59 59 (Orfila). [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

## 2/ Composition et informations sur les composants

Présentation du produit : Revêtement élastomère liquide à usage multiple existant en plusieurs couleurs.

Composition :

nom commun français	% du poids	N° CAS#	N° index	N° CE N° EINECS#	Danger	Phrases R	Phrases S
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Entre 33,5 et 35,6	64742-89-8	649-267-00-0	265-192-2	T N F	R11 R38 R45 R51/53 R65 R67	S53 S45
heptane	Entre 14,5 et 15,1	426260-76-6			F Xn Xi N	R11 R38 R50/53 R65 R67	S2 S9 S16 S29 S33 S60 S61 S62
xylène	Entre 12,5 et 13	1330-20-7	601-022-00-9	215-535-7	Xn	R10 R20 R21 R38	S2 S25
butanone	Entre 7,5 et 8,3	78-93-3	606-002-00-3	201-159-0	F Xi	R11 R36 R66 R67	S9 S16
éthylbenzène	Entre 3 et 3,2	100-41-4	601-023-00-4	202-849-4	F Xn	R11 R20	S2 S16 S24/25 S29

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP junior  
FDS n° 2 – 8 pages

Date d'émission : 15 mars 2007  
version 1

## 3/ Identification des dangers

### **Effets sur la santé :**

R20/R21 : nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R36 : irritant pour les yeux  
R38 : irritant pour la peau  
R45 : peut provoquer le cancer  
R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas ingestion  
R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

### **Effets sur l'environnement :**

R50/51/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
Ne pas rejeter dans les voies d'eau naturelles, les eaux d'égout et le sol.

### **Risques spécifiques :**

R11 : facilement inflammable  
Le récipient contient plusieurs substances facilement inflammables : Eviter toute proximité avec une source de chaleur, une étincelle, un arc électrique ou une flamme.

## 4/ Premiers secours

**Inhalation** : transporter immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si besoin, administrer de l'oxygène ou pratiquer les techniques de respiration artificielle.

**Ingestion** : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité ou l'étiquette. Ne pas faire vomir compte tenu du risque de préjudice aux poumons en cas d'aspiration.

**Contact avec les yeux** : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

**Contact avec la peau** : retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Il est recommandé de porter des gants pour administrer les premiers secours. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

## 5/ Mesures de lutte contre l'incendie et le risque d'explosion

### **Données physico-chimiques :**

Point d'éclair : - 7°C (20°F)

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

**Nom du produit : PLASTI DIP junior**  
**FDS n° 2 – 8 pages**

**Date d'émission : 15 mars 2007**  
**version 1**

Produit facilement inflammable (niveau 3 selon le classement de l'association nationale de protection contre l'incendie NFPA)

Limites d'explosivité :

Limite inférieure d'explosion (LIE) = 0,9 % du volume dans l'air

Limite supérieure d'explosivité (LSE) = 11,5 % du volume dans l'air

Cette solution liquide est très inflammable et combustible. Le feu peut être déclenché par une étincelle, une flamme ou un arc électrique. Eloigner de toutes les sources de chaleur.

**Produits de la combustion** : dioxyde de carbone et/ou monoxyde de carbone. Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Moyens d'extinction recommandés** : dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse. Ne surtout pas utiliser d'eau.

**Matériel spécial recommandé lors de la lutte contre l'incendie** : porter un masque respiratoire autonome couvrant bien le visage, des gants et des lunettes enveloppantes de protection.

## 6/ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : évacuer la zone et aérer le local. En cas de projection de produit, changer de vêtement. En cas de dispersion du produit, éteindre toute source d'ignition et de chaleur et éviter tout contact avec une matière combustible. Porter des gants, des lunettes enveloppantes de protection et un masque respiratoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : éviter que le produit ne s'écoule dans les égouts et cours d'eau. Si l'écoulement du produit est important, avertir les autorités locales. Bien aérer pour maintenir l'exposition sous les limites d'explosibilité.

**Méthodes de nettoyage** : nettoyer le sol à l'aide de produits absorbants non combustibles comme par exemple du sable (surtout ne pas utiliser de sciure de bois) et les recueillir dans un conteneur approprié. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Porter des gants, des lunettes enveloppantes de protection et un masque respiratoire.

## 7/ Précautions de stockage et de manipulation

### **Recommandations particulières :**

- Garder le contenant bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
- Eviter l'inhalation des vapeurs et tout contact avec le produit sous sa forme liquide.
- Ne jamais placer près d'une flamme, d'une étincelle ou de toute autre source de chaleur, même quand il est vide. Ne pas fumer.
- Ne pas stocker le produit au-dessus de 49°C (120°F).
- Conserver ce produit dans un local bien aéré et ventilé. Maintenir une ventilation des locaux suffisante pour rester en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles.
- Eviter tout contact avec des produits ou matières acides ou basiques, des agents oxydants, des amines avec des métaux alcalins et des gaz halogènes. Plus particulièrement, éviter le contact avec l'acétone.

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP junior  
FDS n° 2 – 8 pages

Date d'émission : 15 mars 2007  
version 1

## 8/ Contrôle de l'exposition et équipements de protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle et indicateurs biologiques d'exposition

nom commun français	% du poids	N° CAS#	N° EINECS#	normes françaises				normes américaines	
				VLE		VME		OSHA PEL	ACGIH TLV
				ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>		
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Entre 33,5 et 35,6	64742-89-8	265-192-2				500	300	300
heptane	Entre 14,5 et 15,1	426260-76-6					500	500	400
xylène	Entre 12,5 et 13	1330-20-7	215-535-7	100	442	50	221	100	100
butanone	Entre 7,5 et 8,3	78-93-3	201-159-0			200	600	200	200
éthylbenzène	Entre 3 et 3,2	100-41-4	202-849-4		870	100	435	100	100

#### Précisions :

Pour les valeurs Françaises, les valeurs limites d'exposition sont exprimées en poids (mg/m<sup>3</sup>) et en volume (ppm=parties par million).

Il s'agit de la VLE (valeur limite d'exposition à court terme) = valeur plafond mesurée sur une durée de 15 minutes. Et de la VME (valeur limite moyenne d'exposition) = estimation sur une durée de 8 heures.

A noter : la VME peut être dépassée sur de courtes périodes mais ne doit jamais dépasser la VLE.

Pour les normes Américaines, les valeurs limites d'exposition sont exprimées en volume, ppm=parties par million. Il s'agit des valeurs des limites permises d'exposition basées sur une exposition moyenne pour 8 heures fournies par deux organismes différents (OSHA et ACGIH).

#### Equipements de protection individuelle recommandés :

- Utiliser un masque respiratoire. Et, en cas de plus forte émanation du produit dans l'air, porter un appareil respiratoire autonome.
- Utiliser des lunettes de protection pour éviter toute éclaboussure dans les yeux.
- Porter des gants imperméables résistants aux produits chimiques.
- Il est également recommandé de porter des vêtements de protection.

#### Mesures d'hygiène et équipements recommandés :

- Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après toute manipulation.
- Prévoir un lave-œil et une douche de sécurité à proximité de la zone où est manipulé le produit.
- Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP junior  
FDS n° 2 – 8 pages

Date d'émission : 15 mars 2007  
version 1

## 9/ Propriétés physiques et chimiques

- **Etat** : liquide
- **Couleur** : existe en plusieurs couleurs : rouge, jaune, noir, bleu, blanc, et transparent (naturel)
- **Odeur** : caractéristique de dissolvant
- **Viscosité** : oui
- **pH** :
- **Point d'ébullition** : entre 79 et 141 °C (175 et 285 °F)
- **Densité relative de vapeur par rapport à l'air** : plus lourd que l'air
- **Solubilité dans l'eau** : non
- **Poids par volume** : entre 0,79 et 0,83 g/ml
- **Densité** (H<sub>2</sub>O = 1) : entre 0,79 et 0,83
- **Volatilité** : entre 71 et 75,2%
- **Pression de vapeur** : 10,374 kPa à 20 °C
- **Taux d'évaporation** (butyl acetate = 1) > 1
- **Limite inférieure d'explosivité** : 0,9
- **Limite supérieure d'explosivité** : 11,5
- **Point d'éclair** : -7 °C (20 °F) méthode TCC

## 10/ Stabilité et réactivité du produit

Produit stable et peu réactif à condition de l'éloigner de toute source de chaleur.

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

Eviter tout contact avec des produits ou matières acides ou basiques, des agents oxydants, des amines avec des métaux alcalins et des gaz halogènes. En particulier, éviter tout contact avec l'acétone

## 11/ Informations toxicologiques

**Eviter toute exposition prolongée** qui pourrait provoquer le « syndrome des peintres ». En particulier, cela peut provoquer : des maux de tête, des vertiges, un risque de somnolence, de fatigue, un pouls irrégulier et des irritations de la peau et des yeux. Peut aussi causer des dégâts pour le cerveau, le système nerveux, le système digestif, le foie, les reins et les poumons.

Egalement, il pourrait en résulter une aggravation des maladies pré-existantes au niveau cardiaque, du foie, des reins ou des poumons. Egalement : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Classé comme modérément dangereux pour la santé selon les normes américaines de sécurité (indice 2 NFPA) et IARC 2B selon les normes américaines.

Une exposition prolongée pourrait peut-être être cancérigène pour l'homme. Cette préparation contient une substance chimique (solvant naphtha aliphatique léger) connue comme pouvant provoquer le cancer (R45). Attention : cette préparation contient une substance chimique connue dans l'Etat de Californie comme facteur de risque pouvant provoquer le cancer et des effets néfastes pour l'enfant pendant la grossesse.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

**Nom du produit : PLASTI DIP junior**  
**FDS n° 2 – 8 pages**

**Date d'émission : 15 mars 2007**  
**version 1**

## 12/ Informations écotoxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
Ne pas rejeter dans les voies d'eau naturelles, les canalisations d'égout et le sol.  
Demande chimique en oxygène et demande biologique en oxygène : non disponibles

## 13/ Informations relatives à l'élimination des déchets

Pour se débarrasser du produit, se conformer à la réglementation locale en vigueur relative à l'élimination des déchets dangereux. Le déchet produit est un déchet industriel dangereux (DID), il ne doit pas être mélangé aux déchets banals (DIB). Il doit être traité de façon spécialisée par un prestataire agréé dans un centre d'élimination des déchets dangereux (code de l'environnement L-541-1 à 50). Classe de « déchets » recommandée (selon décret du 18/04/02) : 150110\*

## 14/ Informations relatives au transport

**Classification selon codes RTMDR et ADR (transport routier) et RID (transport par voie ferrée) :**

UN 1139, classe 3  
Code de classification transport : TF (toxique, inflammable)  
Étiquette : 2

**Classification selon code IMDG (transport maritime)**

Non disponible

**Classification selon NFPA :**

Non disponible.

**Classification selon DOT, Département Of Transportation américain :**

Le produit dépend de la réglementation de transports sur les solutions de revêtement.  
Il est classé 3 et numéroté UN 1139

**Classification selon les normes IATA :**

Le produit dépend de la réglementation de transports sur les solutions de revêtement contenant des produits inflammables.  
Il est numéroté UN 1139, classe 3 étiquette 2.

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP junior  
FDS n° 2 – 8 pages

Date d'émission : 15 mars 2007  
version 1

## 15/ Informations réglementaires

### Sources de documentation

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et internationales.

- **Article R231-53** du code du travail français, **décret n°92-1261** du 3 décembre 1992 modifié par le **décret n°94-181** du 1<sup>er</sup> mars 1994 relatifs aux Fiches de Données de Sécurité pour les préparations dangereuses
- **Directives 67/548/CEE** et **1999/45/CE** relatives aux substances et préparations dangereuses
- **Arrêté du 20 avril 1994 modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004** relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances

### Symboles de danger



**F : Facilement inflammable**



**Xn et Xi : Nocif et irritant**



**N : Dangereux pour l'environnement**



**T : Toxique**

### Phrases de risques

- R20/R21 : nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36 : irritant pour les yeux
- R38 : irritant pour la peau
- R45 : peut provoquer le cancer
- R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas ingestion
- R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges
- R50/51/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R11 : facilement inflammable

### Conseils de prudence

- S2 : conserver hors de la portée des enfants
- S9 : conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
- S16 : conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer
- S24/25 : éviter le contact avec la peau et les yeux
- S29 : ne pas jeter les résidus à l'égout
- S33 : éviter l'accumulation de charges électrostatiques
- S45 : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S53 : éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
- S60 : éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
- S61 : éviter le rejet dans l'environnement.
- S62 : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

# Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

**Nom du produit : PLASTI DIP junior**  
**FDS n° 2 – 8 pages**

**Date d'émission : 15 mars 2007**  
**version 1**

## ***Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail***

Tableau N°4 bis : affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Tableau N°84 : affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (dont les hydrocarbures liquides aliphatiques)

## **16/ Autres informations**

Cette fiche complète le mode d'emploi et la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations que comprend cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi en fonction des réglementations nationales et communautaires. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Cette fiche de sécurité ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation des produits dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.